DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Saleilles

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 16/10/2026
Date d'affichage : 16/10/2026

DELIBERATION N° 089/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :
- Cyril ROLDAN donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick CALLAREC

OBJET : Fixation du taux horaire de rémunération des intervenants assurant l'aide aux devoirs sur le territoire en dehors du temps scolaire.

Madame Caroline Piccolo, Adjointe en charge de l'enfance, des affaires scolaires, péri et extrascolaires, indique que la commune souhaite mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs à destination des élèves scolarisés dans la commune, en dehors du temps scolaire.

Elle précise que ce dispositif sera assuré par des intervenants recrutés à cet effet et, au besoin, par des enseignants volontaires du premier degré exerçant dans la commune, intervenant en dehors de leur temps de service et de leurs obligations règlementaires, dans le cadre d'une activité accessoire distincte de leur mission d'enseignant et autorisé par leur hiérarchie académique au titre du cumul d'activités.

Madame Caroline Piccolo ajoute que ces intervenants seront recrutés par la commune en qualité d'agents contractuels vacataires, pour une mission ponctuelle et discontinue, rémunérée à l'heure effectivement réalisée, sans lien de subordination permanent, ni intégration dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale.

Ainsi, Madame Caroline Piccolo propose, d'une part, de créer une vacation rémunérée pour les interventions d'aide aux devoirs assurée en dehors des heures scolaires, d'autre part, de fixer le taux horaire brut de cette vacation à 15,51 €/heure, enfin, indique que le recrutement de chaque intervenant fera l'objet d'un contrat d'engagement individuel signé par M. le Maire précisant la durée, les horaires et les modalités de la mission.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Caroline Piccolo et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de créer une vacation rémunérée pour les interventions d'aide aux devoirs assurée en dehors des heures scolaires ;

- **Fixe** le taux horaire brut de cette vacation à 15,51 €/heure révisable suivant l'évolution du point d'indice ;

- **Indique** que le recrutement de chaque intervenant fera l'objet d'un contrat d'engagement individuel précisant la durée, les horaires et les modalités de la mission ;

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire en la matière ;

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (situé 6, rue Pitot-34000-Montpellier).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi Delclos

Publication le : 27 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20261022-del-089-2026-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026